

LUMIÈRES LANDAISES

Le bulletin du Cercle Frédéric Bastiat

(www.bastiat.net)

N° 115. 2^e trimestre 2020

Directeur de la publication :
Patrick de Casanove

Rédaction : Cercle Frédéric Bastiat
146, rue des Hauts du Lac
40440 Ondres

Tél : 05 59 45 36 47

E-mail : cercle.bastiat@gmail.com
(modalités d'inscription au Cercle
au bas de la dernière page)

ISSN : 1169-3894

« L'isolement est quelque chose de pire que ce qu'il y a de pire dans l'État social, j'avais raison de dire qu'il met nos besoins, à ne parler que des plus impérieux, tout à fait au-dessus de nos facultés. (...) Comment l'Échange, renversant cet ordre à notre profit, place-t-il nos facultés au-dessus de nos besoins ? (...) Essayerai-je de peindre l'état de misère, de dénûment et d'ignorance où, sans la faculté d'échange, l'espèce humaine aurait croupi éternellement, si même elle n'eût disparu du globe ? (...) L'Échange, c'est l'Économie politique, c'est la Société toute entière ; car il est impossible de concevoir la Société sans Échange, ni l'Échange sans Société. »
Frédéric Bastiat, *Harmonies économiques, l'Échange* (1850).

Éditorial

Crise COVID-19 : découvrez Frédéric Bastiat

Le Cercle Frédéric Bastiat existe depuis trente ans. Il organise tous les trois mois un événement. Ce sont trois dîners ou déjeuners débat et, une fois par an, un congrès appelé *Weekend de la Liberté*. Pour la première fois en trente ans le Cercle Frédéric Bastiat n'organisera pas d'événement en juin. La cause en est les mesures de confinement prises par le gouvernement quand il fut dépassé par l'épidémie COVID-19.

La crise :

Contrairement à ce que beaucoup de personnes croient, la crise dite du COVID-19 n'est pas due à la maladie COVID-19. Elle est due à cette classe dirigeante qui nous a délibérément envoyé nous fracasser contre un mur. Une fois que l'on a compris cela il est clair que cette crise met en relief les vices réhébilités du socialisme <https://www.bastiat.net/citations/>

Frédéric Bastiat les avait identifiées :

L'État a une propension intrinsèque à s'étendre à l'infini. Il est à l'affût du moindre prétexte. Avec l'épidémie de SARS-coV2 il en a trouvé un extraordinaire. « *Le pouvoir, vaste corps organisé et vivant, tend naturellement à s'agrandir. Il se trouve à l'étroit dans sa mission de surveillance. Or, il n'y a pas pour lui d'agrandissement possibles en dehors d'empiétements successifs sur le domaine des facultés individuelles.* » - Frédéric Bastiat, *À MM les électeurs de l'arrondissement de Saint Sever* (1846). Ce n'est pas tout. L'État ne fait jamais machine arrière volontairement. Il y a peu de chance pour que nous retrouvions les libertés que nous avions avant la crise et qui, pourtant, étaient déjà chichement mesurées.

L'État est destructeur. « *Quand l'État se charge d'un service, généralement il a soin de décréter que nul autre que lui ne le pourra rendre.* » - Frédéric Bastiat, *Services privés, service public* (1850). Lors de la création de la Sécurité Sociale en 1945 l'État a détruit les solidarités qui existaient déjà, familiales, mutuelles et assurantielles. Aujourd'hui il détruit et interdit toute initiative individuelle qui aurait pour objectif de pallier à ses défaillances. Nous en avons eu l'illustration navrante quand l'État déficient a interdit la vente de masques au public, interdit le port du masque systématique, interdit la chloroquine/hydroxychloroquine aux médecins traitants, etc... (voir "*Du Confinement évitable au déconfinement problématique*", de CASANOVE Patrick, Article du 23 avril 2020, www.contrepoints.org.)

L'État c'est la contrainte « *mais l'action gouvernementale se généralise par la contrainte. Elle invoque nécessairement le*

compelle intrare. Elle procède en vertu d'une loi, et il faut que tout le monde se soumette, car loi implique sanction. » - Frédéric Bastiat *Services privés, service public* (1850). Pour rester toujours dans le domaine de la protection sociale, l'État a créé un monopole public. Tous doivent y rentrer, nul ne peut en sortir. Avec la Sécurité sociale il a fallu payer pour être autorisé à travailler. L'URSSAF se charge du recouvrement. L'URSSAF comme la Sécu ont des pouvoirs de contrainte exorbitants au droit commun. Quand quelqu'un fait preuve d'ingéniosité et prend des responsabilités la loi pervertie brise ses initiatives et l'oblige à rentrer dans le rang. La gestion étatique de COVID-19 en offre maints exemples. Or cette machinerie complexe n'était pas prête et a été dépassée quand SARS-coV2 est arrivé.

L'État ne se remet jamais en question. Il continue à appliquer systématiquement les recettes qui n'ont jamais fonctionné. « Sa pensée se porte vers des combinaisons, des arrangements, des organisations légales ou factices. Il cherche le remède dans la perpétuité et l'exagération de ce qui a produit le mal. » - Frédéric Bastiat, *La loi* (1850). Depuis plus de 40 ans, les mêmes politiciens, qui ont ruiné économiquement et culturellement le pays, appliquent les mêmes plans qui ont entraîné la ruine et s'étonnent que le résultat ne soit pas la prospérité. Cette persévérance dans l'erreur frise la pathologie.

L'État soumet et manipule les gens. En leur interdisant toute initiative. En leur déniaient la possibilité de prendre leurs responsabilités, les politiciens les asservissent, les rendent dépendants. L'État et ses organisations parallèles ont tissé une énorme filet qui enserre la population. Les mailles sont de plus en plus petites. Les Français qui le voudraient ont de plus en plus de mal à en sortir. Les plus dynamiques, entreprises ou particuliers, fuient la pays. Les autres sont traités comme des gamins irresponsables. Dans la vie, les enfants attendent tout de leurs parents. L'État ayant infantilisé les Français ces derniers n'ont pas d'autre choix que d'attendre tout de l'État. Le résultat est que « *le déplacement de la responsabilité a faussé l'opinion populaire. Le peuple, accoutumé à tout attendre de l'État, ne l'accuse pas de trop faire, mais de ne pas faire assez. Il le renverse et le remplace par un autre, auquel il ne dit pas : Faites moins, mais : Faites plus ; et c'est ainsi que l'abîme se creuse et se creuse encore* ». - Frédéric Bastiat *Services privés, service public* (1850). La preuve en est qu'ils demandent sans cesse des lois et des lois alors qu'ils devraient demander moins de lois et encore moins de lois. Inutile de préciser que l'État se délecte!

L'État est nocif. Il n'a rien. Il ne crée rien. Il ne fait que redistribuer le produit de la spoliation légale pour acheter ses clients. « *L'État, c'est la grande fiction à travers laquelle tout le monde s'efforce de vivre aux dépens de tout le monde.* » L'État (1848)

En résumé le socialisme est totalitaire par essence.

Que faire ?

Sûrement pas augmenter le rôle de l'État, diminuer la liberté économique, fuir dans la dette, le déficit et la fausse monnaie.

Frédéric Bastiat est un libéral ; défenseur des Droits Naturels. « *Personnalité, Liberté, Propriété, — voilà l'homme.* » *La Loi* (1850). Ceux qui le connaissent savent que Bastiat est habituellement présenté comme minarchiste. Lisons le : <http://bastiat.org/>

Il faut mettre fin à la spoliation légale :

La spoliation légale c'est quand l'État porte atteinte légalement aux Droits Naturels des gens. « *Absence de Spoliation, — c'est le principe de justice, de paix, d'ordre, de stabilité, de conciliation, de bon sens que je proclamerai de toute la force, hélas! bien insuffisante, de mes poumons, jusqu'à mon dernier souffle.* » *La Loi* (1950)

Il faut respecter la liberté, et la propriété individuelle qui ne se limite pas à la propriété foncière.

« *Nous disons, nous : l'homme est propriétaire de lui-même, par conséquent de ses facultés, et, par suite, du produit de ses facultés.* » *Baccalauréat et socialisme* (1850)

« *Se conserver, se développer, c'est l'aspiration commune à tous les hommes, de telle sorte que si chacun jouissait du libre exercice de ses facultés et de la libre disposition de leurs produits, le progrès social serait incessant, ininterrompu, infaillible.* » *La Loi* (1850)

Il faut laisser les gens échanger librement :

« *Laissez faire, en d'autres termes, respectez la liberté, l'initiative humaine...* » *Responsabilité, chapitre XX, Harmonies économiques* (1850)

« *L'échange est un droit naturel comme la Propriété. Tout citoyen qui a créé ou acquis un produit, doit avoir l'option ou de l'appliquer immédiatement à son usage, ou de le céder à quiconque, sur la surface du globe, consent à lui donner en échange l'objet de ses désirs. Le priver de cette faculté, quand il n'en fait aucun usage contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et uniquement pour satisfaire la convenance d'un autre citoyen, c'est légitimer une spoliation, c'est blesser la loi de justice.* » *Association pour la liberté des échanges* (1846), *Principes*

« *Dans l'isolement, nos besoins dépassent nos facultés. Dans l'état social, nos facultés dépassent nos besoins.* » grâce à l'échange. *Harmonies économiques chapitre IV, Échange* (1850)

Il faut des personnes responsables de leurs actes

« *La responsabilité, c'est l'enchaînement naturel qui existe, relativement à l'être agissant, entre l'acte et ses conséquences; c'est un système complet de Peines et de Récompenses (...)* Elle a évidemment pour objet de restreindre le nombre des actions funestes, de multiplier celui des actions utiles. » *Harmonies économiques chapitre XX Responsabilité* (1850)

« *Il est évident que la Concurrence, c'est la liberté. Détruire la liberté d'agir, c'est détruire la possibilité et par suite la faculté de choisir, de juger, de comparer; c'est tuer l'intelligence, c'est tuer la pensée, c'est tuer l'homme.* » *Harmonies économiques Chapitre X Concurrence* (1850)

Il faut savoir que tout service à un prix.

Seul le marché libre grâce à l'information des prix peut être à même de déterminer la valeur des services échangés. L'État a remplacé les prix par des tarifs administratifs. D'où destructions des incitations productives, disparition des informations fiables et pénurie. Rien n'est gratuit même pas la pénurie. La France paie le prix fort pour sa Sécu.

« *À la vérité, le mot gratuit appliqué aux services publics renferme le plus grossier et, j'ose dire, le plus puéril des sophismes.(...) Mais il n'y a de vraiment gratuit que ce qui ne coûte rien à personne. Or les services publics coûtent à tout le monde; c'est parce que tout le monde les a payés d'avance qu'ils ne coûtent plus rien à celui qui les reçoit.* » Frédéric Bastiat, *Services privés, service public* (1850)

Il faut diminuer les dépenses publiques et les prélèvements obligatoires.

Il faut le faire simultanément parce que si l'on veut diminuer les dépenses publiques d'abord on y arrive jamais parce que l'État à une politique clientéliste. Les Hommes de l'État défendent leurs intérêts. (Théorie des Choix Publics) https://fr.wikipedia.org/wiki/Théorie_des_choix_publics

« *En effet, l'État, ne l'oublions jamais, n'a pas de ressources qui lui soient propres. Il n'a rien, il ne possède rien qu'il ne le prenne aux travailleurs.* » *Propriété et loi* (1848)

« *Que faut-il donc, faire ?(...) Diminuer les impôts. — Diminuer les dépenses dans une proportion plus forte encore. Et, pour revêtir cette pensée financière de sa formule politique, j'ajoute : Liberté au dedans. — Paix au dehors.* » *Paix et liberté le budget républicain* (1849)

« *L'État ne peut avoir beaucoup d'argent qu'en épuisant tout le monde et les masses surtout. Mais dans le régime si simple, (État réduit) Une contribution unique, proportionnelle à la propriété réalisée, prélevée en famille et sans frais au sein des conseils municipaux, y suffit.* » *Justice et fraternité* (1848)

Il faut limiter l'État à la Sécurité donc aux fonctions régaliennes. (Police, Justice, Armée)

« *La propriété, le droit de jouir du fruit de son travail, le droit de travailler, de se développer, d'exercer ses facultés, comme on l'entend, sans que l'État intervienne autrement que par son action protectrice, c'est la liberté.* » *Propriété et loi* (1848).

« *Pour moi, je pense que lorsque le pouvoir a garanti à chacun le libre exercice et le produit de ses facultés, réprimé l'abus qu'on en peut faire, maintenu l'ordre, assuré l'indépendance nationale et exécuté certains travaux d'utilité publique au-dessus des forces individuelles, il a rempli à peu près toute sa tâche.*

En dehors de cercle, religion, éducation, association, travail, échanges, tout appartient au domaine de l'activité privée, sous l'œil de l'autorité publique, qui ne doit avoir qu'une mission de surveillance et de répression. » -Frédéric Bastiat, *À MM. les électeurs de l'arrondissement de Saint-Sever* (1846.)

« *Le droit de celui dont on attaque la liberté, ou, ce qui revient au même, la propriété, les facultés, le travail, est de les défendre même par la force ; et c'est ce que font tous les hommes, partout et toujours quand ils le peuvent.* » *Services privés, service public.* (1850)

« *Chacun de nous tient certainement de la nature, de Dieu, le droit de défendre sa Personne, sa Liberté, sa Propriété, (...) Si chaque homme a le droit de défendre, même par la force, sa Personne, sa Liberté, sa Propriété, plusieurs hommes ont le Droit de se concerter, de s'entendre, d'organiser une Force commune pour pourvoir régulièrement à cette défense.* » *La Loi* (1850)

En résumé

Ce n'est pas aux Français de payer pour les fautes de leurs gouvernants. C'est aux gouvernants d'assumer leurs responsabilités. Cela veut dire que les Français doivent en finir avec l'État gigantesque, tout puissant et nocif.

Conférence du 14 mars 2020 :

« Épargner pour les générations futures. Les réussites de l'épargne retraite dans le monde. »

par Laurent Pahpy

1993, 1995, 1999, 2003, 2007, 2010, 2013 et ... 2020 ? Le système de retraites français n'en finit pas d'être réformé. À chaque fois, l'État ajuste les cotisations, les pensions ou l'âge de départ à la retraite pour tenter d'équilibrer les comptes de l'assurance retraite. Et cela ne risque pas de changer avec le projet du gouvernement. Derrière le régime universel à point, aucune remise en cause du principe de la répartition à l'horizon : les actifs continueront de payer pour les retraités.

Généralisée en 1941 par le régime de Vichy, la répartition n'a cessé de prendre de l'ampleur pour atteindre 14 % du PIB de dépenses vieillesse. Mais depuis 1975, le rapport démographique a chuté de 3 cotisants par retraité à moins de 1,5 aujourd'hui.

C'est la sécurisation des futures pensions qui devrait faire l'objet de toutes les attentions du législateur. L'INSEE évaluait en 2015 les engagements de l'ensemble des régimes de retraite obligatoires entre 6 800 et 9 800 milliards d'euros, soit entre 300 et 450 % du PIB. Au rythme du choc démographique actuel, les seniors et les actifs sont condamnés à voir baisser les pensions, augmenter les cotisations et retarder l'âge de départ à la retraite.

La plupart des pays du monde structurent leur système de retraite selon cinq piliers : un minimum vieillesse pour les plus démunis financé par l'impôt (pilier 0), une retraite publique et obligatoire généralement par répartition (pilier 1), une par capitalisation obligatoire (pilier 2), une par capitalisation volontaire (pilier 3) et, enfin, n'oublions pas les autres formes d'épargne patrimoniale non spécifiquement dédiée à la retraite comme l'assurance-vie ou l'investissement locatif (pilier 4).

Face à des évolutions démographiques comparables à celle de la France, l'appel à l'épargne a été développé dans le deuxième pilier obligatoire et le troisième pilier facultatif, financés directement par les salariés et/ou les employeurs, libres d'y affecter tout ou partie des cotisations. En 2016, 17 des 35 pays de l'OCDE étaient dotés à des degrés divers de régimes capitalisés publics ou privés, obligatoires ou quasi obligatoires.

Au Danemark, il existe un régime obligatoire fondé sur des cotisations forfaitaires, appelé ATP et qui couvre la quasi-totalité de la population (pilier 1). Il est intégralement capitalisé, car chaque génération finance ses propres droits. Des régimes professionnels négociés par des conventions collectives et par capitalisation intégrale complètent les retraites pour 90 % de la population, fonctionnaires compris (pilier 2).



Laurent Pahpy

En Australie, la capitalisation est obligatoire depuis une réforme de 1991 avec une cotisation des employeurs de 9,5 % sur les salaires (pilier 2). L'épargne retraite privée y est encouragée par le biais d'allègements fiscaux. Les gestionnaires des 100 000 fonds australiens disposent d'une grande marge de manœuvre et d'une liberté de choix en termes de placements.

Le rendement réel des fonds australiens et danois, inflation et frais de gestion déduits, atteignait sur la période 2006-2016, crise des subprimes comprise, une moyenne de 3,7 % par an, et près de 4,5 % pour les fonds néerlandais.

Comme leurs rendements sont plus importants que le taux de croissance du PIB, en fructifiant, les épargnes retraites rapportent plus que la répartition pour un même euro « investi ». Ainsi, la répartition assure moins de 50 % des ressources des personnes âgées néerlandaises, danoises ou australiennes, alors qu'en France, la répartition génère 77 % des revenus des retraités.

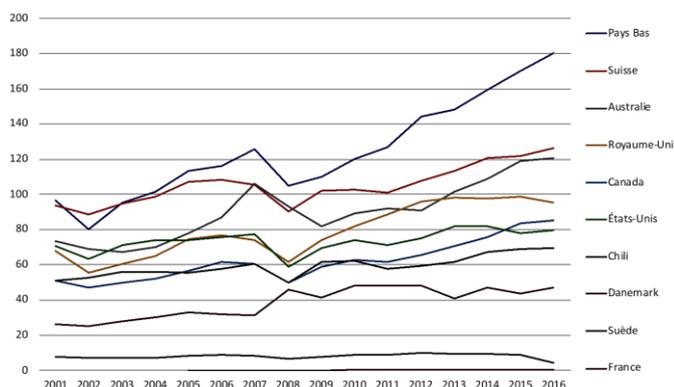
D'après certaines études françaises, le manque à gagner du cotisant en répartition actuel oscillerait entre 40 et 70 % des prélèvements sociaux.

L'approche capitaliste est non seulement plus soutenable économiquement, mais elle est surtout plus morale. Avec des taux de cotisation obligatoires mécaniquement plus faibles (12,8 % au Danemark, 9,5 % en Australie contre 25,4 % en France), l'épargne retraite restreint l'interférence politique ou catégorielle de la répartition et offre une plus grande liberté de choix aux futurs retraités dans leur portefeuille d'épargne.

Les chiffres sur le long terme contredisent l'argument selon lequel les crises détruiraient les épargnes accumulées pendant des années. En France, un fonds public de 36 milliards d'euros appelé Fonds de réserve pour les retraites avait été créé en 2001 pour anticiper la dégradation des finances de l'assurance retraite. Depuis 2004, ce fonds a enregistré un rendement moyen annuel de 4,4 % malgré une perte de 25 % essuyée en 2008 avec la crise des subprimes.

Si le seuil de cotisation obligatoire en répartition est abaissé, l'accès à l'épargne pourra se démocratiser pour les moins fortunés. Que l'épargnant soit pauvre ou riche, chaque euro épargné rapportera le même rendement.

Les réussites de l'épargne retraite à l'étranger battent en brèche la mythologie de la lutte des classes entre les propriétaires des moyens de production et les salariés. Loin d'être immorale, la capitalisation permet aux salariés les plus nécessiteux de garantir un revenu décent pour leurs vieux jours.



Évolution des actifs détenus par des fonds de pension dans certains pays de l'OCDE (en pourcentage du PIB) (OCDE, 2018)

Aux Pays-Bas, des régimes professionnels quasi obligatoires par capitalisation sont très développés puisque 91 % des salariés sont couverts par les accords de branche. Les actifs dans les fonds de pension atteignent 180 % du PIB, ce qui est le taux le plus élevé de l'OCDE.

L'IREF propose d'instaurer un Compte personnel retraite (CPR). Ce dernier inclura de manière progressive et prudente la capitalisation en convertissant peu à peu une partie des cotisations du monopole de l'assurance vieillesse (pilier 1) vers l'épargne retraite individuelle ou collective (pilier 3) ou vers d'autres formes d'épargne patrimoniale (pilier 4).

Pour permettre le développement d'un véritable pilier d'épargne retraite, plusieurs mesures semblent indispensables et devraient inspirer le gouvernement. Bien entendu, les privilèges légaux des régimes spéciaux doivent être abolis. Le régime des fonctionnaires devra peu à peu sortir du financement quasi exclusif par l'impôt pour assurer sa propre autonomie.

Le droit de propriété des fonds capitalisés par les épargnants devra être garanti constitutionnellement pour éviter une appropriation électoraliste ou opportuniste par le pouvoir politique. Afin d'éviter des escroqueries comme celle qui a mené à la faillite d'Enron en 2001, il est indispensable de diversifier les actifs et de les séparer de l'entreprise comme il est de rigueur aux Pays-Bas.

Pour la transition, le Fonds de réserve pour les retraites pourrait être abondé pour financer les droits acquis par le produit de la

privatisation de certaines infrastructures, d'équipements collectifs et de participations de l'État dans les entreprises où il détient des capitaux.

En uniformisant le système de retraites français dans un régime unique à points, le gouvernement ne traite pas l'enjeu de la soutenabilité pour les générations futures tout en faisant payer les déficits des caisses cigales par les caisses fourmis qui ont accumulé des réserves. Le projet annoncé ne changera rien à la philosophie insoutenable et injuste du monopole de la répartition.

Épargner les générations futures du déclassement doit passer par une approche responsabilisante et capitalisée, à l'image des pays les plus performants du monde. Seule la liberté d'épargner pourra sécuriser un modèle de retraite français généreux, soutenable et intègre pour les futurs retraités et leurs enfants.

Laurent Pahpy

Analyste pour l'Institut de Recherche Économiques et Fiscales (IREF)

Texte intégral sur <https://www.bastiat.net/epargner-pour-les-generations-futures-2/>
Vidéo sur <https://www.youtube.com/channel/UC6vAszYwqO3mOkk52dAxxgAA>

La Voix de l'entrepreneur et de l'entreprise

Le Monde d'après : de vraies réformes ou le chaos

par Claude Goudron

Le libéralisme économique selon Bastiat répond exactement à nos difficultés actuelles, c'est la seule voie pour notre pays qui est devenu au fil des années un « monstre étatique » ingérable et d'un rapport coût / performance exécrable.

Le sauvetage de notre pays passe obligatoirement par nos entrepreneurs à la condition que très rapidement ceux-ci disposent d'un environnement fiscal et législatif qui leur permette de soutenir la concurrence avec nos voisins européens.

C'est la raison pour laquelle nous voulons ouvrir nos colonnes à la force vive de notre pays avec une nouvelle rubrique « Paroles d'entrepreneurs » dédiée aux seuls créateurs de richesse que sont nos chefs d'entreprise où vous pourrez vous exprimer en toute liberté si chère à notre doctrine

Prenant en charge cette nouvelle arme de communication, j'en serai le premier rédacteur afin de montrer la voie de notre engagement. Car, oui, la France, principalement entrepreneuriale, est en grand danger !

De vraies réformes ou le chaos

Lorsque la pandémie du COVID19 nous fait découvrir deux visages de la France aux antipodes l'une de l'autre. Je veux dire : l'héroïsme de nos soignants et de ceux qui, souvent à leurs risques et périls, font tourner notre économie pour un minimum vital et, de l'autre, la cacophonie d'une classe gouvernante appuyée par une administration trop souvent « hors sol », incapable, par son obésité et sa lourdeur, de s'adapter à une situation exceptionnelle.

Notre Président l'a bien ressenti et en a pris conscience en nous affirmant « le jour d'après, quand nous aurons gagné, ne sera pas un retour au jour d'avant ».



Claude Goudron

Oui, c'est ce qu'il faut faire, à condition de ne pas se tromper de côté. En effet les premières critiques, qui viennent souvent des membres du gouvernement, veulent faire croire que tous nos maux viendraient d'un excès de capitalisme et ses corollaires, la finance et le libéralisme.

S'ils avaient raison, la France ne risquerait rien car elle est tout sauf libérale, encore moins « ultralibérale » comme osent affirmer nos détracteurs. Avec 46% de prélèvement obligatoires et ses 57% du PIB en dépense de fonctionnement (champion du monde toute catégorie) nous sommes à des années lumières du libéralisme économique.

Cette crise sans précédent à l'avantage de nous faire découvrir la réalité en comparant divers pays qui ont choisi des chemins différents. Il est incontestable que notre voisin allemand nous surclasse dans au moins deux domaines d'actualité : la santé et l'industrie.

Avec, à ce jour, 5 fois moins de morts pour un nombre équivalent de contaminés recensés il n'y a pas photo. La démonstration est faite que, malgré une dépense de santé par habitant plus faible que chez nous, ils sont équipés de 5 fois plus d'appareil d'aide à la respiration et ont une capacité de diagnostic qui ne peut que nous faire rêver. Ils ont également 50 % d'IRM en plus et 8,3 lits pour 1000 habitants contre 6,4 pour nous !

Cerise sur le gâteau, leurs infirmières et aides-soignantes sont mieux payées !

Concernant notre industrie, en pourcentage du PIB, nous étions à égalité dans le début des années 2000, mais alors que nous passions aux 35 h et que nous explosions nos dépenses financées par l'emprunt, nos voisins, sous la présidence de Schroeder homme de gauche allemand, mettaient en place le plan Hartz 10 pour doper leur industrie.

Nous constatons aujourd'hui les résultats : une industrie deux fois plus puissante, des exportations largement excédentaires, un chômage au plus bas, un PIB / habitant supérieur de 10 %, un niveau de vie doublement supérieur + 5% sur le salaire avec un coût de la vie (loyer, nourriture et consommations courantes) de 20 à 30 % moins élevé. (Y vivant partiellement j'ai pu le constater.)

Cet écart est principalement dû au fait que l'entreprise est beaucoup moins taxée : 17,2 % de la valeur ajoutée en Allemagne contre 27,9% chez nous, c'est-à-dire 10 points de plus pour investir

dans l'avenir et baisser drastiquement leur dette ! Ça explique également pourquoi le même produit est vendu moins cher en Allemagne.

De qui devons-nous nous rapprocher, de l'Allemagne ou du Venezuela si cher à Jean Luc Mélenchon ? L'entreprise, seule créatrice de valeur, doit donc devenir le centre d'attention dans ce « nouveau monde » d'après.

Certes, la mondialisation peut être mieux « régulée » en partant du principe de réciprocité : j'accepte de toi ce que tu acceptes de moi, c'est simple et ce pourrait-être le rôle de l'OMC. Ça ne peut pas nuire aux pays en voie de développement car ça les obligera à se réformer et non plus à attendre des aides financières... qui finiront dans la poche des dirigeants !

Reste à traiter le problème européen et la libre circulation des travailleurs, marchandises et capitaux qui doit impérativement être conservée, mais pour cela notre pays doit entreprendre de nombreuses réformes de bon sens.

L'entreprise est comme un sportif de haut niveau. S'il veut faire partie des champions, il doit se battre avec les mêmes armes que ses concurrents. Serait-il possible de gagner une médaille aux jeux olympiques si l'athlète était lesté d'un sac de 50 kg ? Non, bien sûr. Même si on divise par deux ou par trois sa charge, il améliorera un peu sa performance mais ne sera jamais dans le trio de tête.

Quelles mesures pour y arriver :

— Nous devons donc réduire de 30 % les prélèvements sur les entreprises (charges sociales, taxes et impôts divers) dans un premier temps en mettant en concurrence, voir privatisant la sécurité sociale, exception française qui nous coûte 750 milliards d'euros par an pour un résultat déplorable !

— Nous devons, impérativement, au moins pour les TPE & PME, réformer drastiquement, voire supprimer le code du travail.

— Nous devons augmenter le temps de travail durant la vie d'un employé français qui, de sa sortie de l'école jusqu'à la retraite, travaille 30 % de moins qu'un Allemand : il faut donc revenir aux 40 heures, la retraite à 65 ans (voire 67 à moyen terme) ainsi que réduire le nombre de jours fériés, mieux contrôler les arrêts maladie etc...

— Nous devons, pour retrouver un ratio équivalent, réduire de 2 millions sur 5 ans maximum le nombre de fonctionnaires qui devront avoir un statut aligné sur le privé. le passage à 40 h + la retraite à 65 ans représentant déjà 1,4 million d'équivalent temps plein, il restera à supprimer des fonctions inutiles, voire néfastes, pour les 600 000 restants.

En prenant ces mesures de bon sens nous resterons encore plus généreux que la moyenne de pays européens !

L'Allemagne vient de nous amener la preuve de l'efficacité d'une politique économique libérale. Si nous ne réagissons pas dans le bon sens, l'écart avec notre partenaire se creusera dangereusement quand la crise que nous traversons sera terminée. Nos entreprises ont un besoin urgent d'augmenter leurs fonds propres qui seuls leur permettront de faire les investissements indispensables pour l'avenir et donc rattraper une grande partie de notre retard !

Chacun d'entre nous peut constater que l'État n'est pas la solution mais le problème. NON un chef d'entreprise n'a pas la capacité de faire des miracles ! Pour répondre à l'urgence, ne partons pas dans des débats stériles, exigeons un « copier-coller » des mesures adoptées en Allemagne.

C. GOUDRON

Ancien patron d'ULTRALU SAS

Compte rendu de l'Assemblée Générale du Cercle Frédéric Bastiat du 14 mars 2020.

1 Rapport moral 2019 du président M. de Casanove :

Les activités du Cercle se sont maintenues à la même fréquence qu'en 2019 avec 3 dîners-débat et le 10^e Weekend de la Liberté.

Les dîners débat :

Nous avons organisé 3 dîners débats :

- Le samedi 09 mars 2019 : Monsieur Jean-Marc Daniel sur le thème « *Les Jacqueries et les révoltes fiscales au cours de l'histoire* »

- Le samedi 22 juin 2019 : Monsieur Drieu Godefride sur le thème « *Les manipulations écologiques* »

- Le samedi 30 novembre 2019 : Monsieur François Écalle sur le thème « *40 ans de déficits publics en France* »

La fréquentation des dîners débats a été en baisse.

Le Weekend de la Liberté :

- Du 20 au 22 septembre 2019, le Cercle a organisé le 10^eme Weekend de la Liberté sur le thème : " ***En finir avec l'inflation réglementaire et législative : revenir au Droit de Propriété*** "

Le WEL a connu une fréquentation moindre qu'en 2018 en particulier par l'absence d'un fort groupe d'étudiants. Le résultat financier a été meilleur parce que nous n'avons pas eu à couvrir les 75% de réduction que nous offrons aux étudiants.

Les Journées du Patrimoine 2019

En 2019 la date des journées du Patrimoine a été déplacée. Elles ont eu lieu le jour de notre Weekend de la Liberté. Nous n'avons donc pas pu y participer.

L'université de Bayonne :

Il n'y a pas eu de conférence en 2019.

Lycées :

En 2019 il n'y a pas eu de conférence dans les Lycées.

Il faut dire :

- que le président ne peut pas tout faire

Internet :

Depuis l'an dernier nous avons une nouvelle Newsletter « Des nouvelles du Cercle ». Notre fichier est constamment mis à jour. Nous avons très peu de désinscriptions. Le dernier numéro a été distribué à 800 exemplaires.

Le site est en pleine mutation grâce à Loïc Gonsolin de *Stratégie LG*, aidé de Marc Lassort notre Webmestre. Il y a 378 articles en ligne, à aujourd'hui. Sa fréquentation est à améliorer donc n'hésitez pas à aller régulièrement le consulter et à inciter vos amis et connaissances à en faire autant.

Pour info voici quelques chiffres à aujourd'hui : mentions "j'aime" sur la page FB du Cercle : 1190 « j'aime » (1107 en 2018, 950 en mars 2018) ; 1240 abonnés page FB (1144 abonnés en 2018) ; groupe FB Frédéric Bastiat : 626 membres (581 en 2018) ;

abonnés Twitter 503 abonnés (365 en mars 2018) ; Youtube 636 (417 en mars 2018)

Le président invite tout le monde à cliquer j'aime à chaque publication et à s'abonner.

Le Président invite aussi chacun à consulter très régulièrement *Contrepoints*. Le Président ainsi que de nombreux conférenciers du Cercle y publie fréquemment. C'est un site d'information libéral.

Le bulletin de liaison « Lumières landaises » :

Il est toujours très complet et apprécié. Nous y sommes très attachés. Il fait partie des rares instruments de diffusion sur papier des idées libérales et en particulier de celles de Frédéric Bastiat. C'est maintenant une petite référence. Il est disponible gratuitement sur notre site au format PDF. En papier il nous coûte très cher. Le coût est d'environ 6 euros par numéro port compris.

Il est distribué sous forme papier aux adhérents qui le souhaitent et aux abonnés. Le Cercle envoie quelques exemplaires de courtoisie par exemple à l'Université de Bayonne, aux services culturels des villes de Bayonne et Mont de Marsan, aux CCI et à diverses rédactions.

Comme l'a souhaité l'AG de 2016, la distribution du bulletin papier a diminué. Mais elle reste significative.

Il est capital que davantage de personnes versent leur cotisation ou au moins s'abonnent. Chaque membre du Cercle a pour mission de faire connaître l'association et ainsi d'augmenter les abonnements. Sympathisants, nous avons besoin de vous : adhérez ou abonnez-vous !

Les vidéos :

Toujours grâce à Lydéric Dussans, le Cercle met en ligne petit à petit sur Youtube les vidéos des dîners-débat et bientôt celles des précédents WEL. Nous avons 636 abonnés à notre chaîne YouTube et 135 vidéos en ligne. Il est important de vous abonner et de diffuser nos vidéos pour augmenter le nombre d'abonnements. Ces derniers sont gratuits...

Les reçus fiscaux :

En 2019 est la 6ème année où le Cercle a émis des reçus fiscaux pour les dons à partir de 100 euros. En cas de litige avec l'administration fiscale le donateur ne sera pas pénalisé. Le Cercle quant à lui doit avoir en provision 25% du montant des dons des trois dernières années comme l'avait conseillé Maître Devic. Le résultat est décevant.

Ce rapport est adopté à l'unanimité

2 Rapport financier par M. Philippe De Berne Lagarde trésorier du Cercle :

Au cours de l'exercice 2019, les recettes se sont élevées à 31 600 € se répartissant en 24 600 € de recettes courantes (soit 78 % - dons courants & adhésions) et 7 000 € de don exceptionnel (soit 22 %).

Au cours de ce même exercice les dépenses se sont élevées à 29 300 €, générant ainsi un bénéfice apparent de 2 300 €.

En effet ce résultat positif est à analyser de la façon suivante :

- Les recettes doivent être diminuées du don exceptionnel de 7 000 € ;
- Les dépenses doivent être minorées de 1 400 € qui correspondent à une dépense exceptionnelle (achat d'un système de sonorisation pour les dîners-débats).

En conséquence, le résultat de 2019 se présente sous la forme d'un déficit structurel de 3 300 €.

Le poste des dépenses est constitué principalement des facturations faites par :

- l'hôtel SOURCEO au titre du WEL et des dîners-débats pour 16 400 € (56 %) ;
- l'imprimeur au principal titre de la revue « Lumières Landaises » pour 6 850 € (23 %).

Afin de sortir de cette situation de déficit structurel, des actions seront à entreprendre pour faire progresser les recettes (augmentation du nombre d'adhérents) d'une part et pour faire baisser le poids du poste de charges représenté par l'impression et le routage la revue du Cercle Frédéric Bastiat, d'autre part.

Rapport adopté à l'unanimité.

3 Adhésion 2020

Il est proposé un certain nombre de modifications :

Les cotisations seront dues à titre individuel : 30 € pour l'adhésion simple, 50 € adhésion de soutien et 100 € adhésion bienfaiteur. Pour une adhésion « couple », il est ajouté 15 €.

Les non-adhérents auront un supplément à verser de 7 € pour les dîners-débat et déjeuners-débat. Les non-adhérents pourront y assister une seule fois, au même prix, que les adhérents pour découvrir ces manifestations. Le tarif non-adhérent s'appliquera dès la seconde fois.

Adopté à l'unanimité

4 Abonnement à Lumières Landaises

Nous avons fait un grand nettoyage début 2020 dans la liste d'envoi qui a été réduite à 150 personnes environ, y compris les exemplaires de courtoisie.

Le président propose que le bulletin ne soit plus distribué que par abonnement pour 20 € par an.

Le routage coûte cher il faudra le réaliser nous-mêmes pour rester dans ces 20 €

Adopté à l'unanimité

5 Quel avenir pour le Cercle ?

Modification de la date de l'AG ordinaire.

Le Président propose que pour une plus grande efficacité de gestion en particulier de préparation de l'année suivante l'AG ordinaire du Cercle Frédéric Bastiat se déroule dorénavant en décembre. Il y aura donc 2 AG cette année.

Adopté à l'unanimité.

Déduction fiscale

Le Président propose que le Cercle Frédéric Bastiat change complètement de « Business model ». Il faut avant tout répondre à la question : pourquoi adhérer au Cercle Frédéric Bastiat ? Il faut que les gens qui adhèrent et donnent soient motivés par défendre et servir la Liberté.

Après discussion l'AG décide de ne pas poursuivre la délivrance de reçus fiscaux après 2020

Adopté à l'unanimité

Prochaines manifestations

Le 6 juin : dîner-débat Hôtel Sourcéo accueil 19h30.

Le Cercle est attaché aux manifestations qu'il organise sur le terrain. Les dîners-débat pourront être remplacés des déjeuners-débat. Ces événements pourront être couplés avec d'autres activités (visites ...). Il est permis de trouver d'autres lieux, bien que par le passé les conférences délocalisées à Bayonne n'aient pas eu le même succès qu'à Saint-Paul-Lès-Dax.

Adopté à l'unanimité

Le prochain WEL est prévu du 25 au 27 septembre 2020.

Il a été décalé d'une semaine pour permettre au Cercle de participer aux Journées du Patrimoine. Son thème portera sur la protection sociale la justice sociale. Le titre reste à définir. Il y aura 7 conférences en journée et 2 dîners-débat. Une place importante sera faite aux entrepreneurs et à l'entreprise. Il y aura toujours une foire aux livres, des entretiens vidéos, des moments de « respiration » avec balnéo pour ceux qui le souhaiteraient. Le président rappelle que le programme du WEL est à la carte, c'est-à-dire que les participants peuvent choisir d'assister à tout ou partie du congrès.

Afin d'être plus clair dans sa tarification, il est décidé que le Cercle n'encaissera plus les chambres pour les participants. Les participants bénéficieront du tarif congrès.

Ce WEL est cette année aussi monté en collaboration étroite avec Damien Theillier.

Adopté à l'unanimité

Université de Bayonne et autres établissements d'enseignement supérieur ainsi que les lycées et leurs classes prépa.

Si le Cercle est sollicité il répondra volontiers à la demande mais dans des conditions précises. M Boyer Chammard est chargé des relations avec les établissements d'enseignement

Adopté à l'unanimité

Journées du Patrimoine 2020

En 2020 le Cercle participera aux Journées du Patrimoine de la ville de Bayonne. Les 37èmes Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les 19 et 20 septembre 2020. M. Gérard Dupuy est chargé de représenter le Cercle auprès de la ville de Bayonne.

Adopté à l'unanimité

Campagne adhésions et dons :

Nous avons perdu quelques adhérents en 2019. Si le WEL 2019 a connu une fréquentation satisfaisante nos dîners débats ont une assistance qui continue à s'étioler.

Augmenter massivement le nombre d'adhérents en 2020 est vital pour le Cercle. Nous devons travailler à rassembler une multitude de petits donateurs et adhérents, qui seront non seulement une source de rentrées financières régulières, mais qui constitueront aussi un maillage étroit du territoire pour diffuser les idées de Bastiat. Nous devons aussi trouver des grands donateurs pour nous permettre des opérations exceptionnelles.

Nous avons fait appel à une société de communication pour nous aider dans cette tâche : StratégieLG. Le site est en pleine rénovation. Les réseaux sociaux seront plus largement et plus efficacement utilisés.

Faire vivre le Cercle est l'affaire de tous. Il est nécessaire que chacun accomplisse un travail de missionnaire de la Liberté. Une nouvelle plaquette de présentation a été imprimée et est distribuée. Une carte d'adhésion sera prochainement créée.

Chacun est invité à prêcher la bonne parole et à faire connaître le Cercle autour de lui. En particulier faire connaître le site, la page FB, inciter les gens à s'abonner à notre chaîne Youtube, à nous suivre sur Twitter, c'est gratuit, à adhérer au Cercle lui-même et au groupe FB. Il est demandé à tous de relayer nos messages sur les réseaux sociaux et de porter notre message et nos invitations aux proches, amis, entourage.

Adopté à l'unanimité

6 Renouvellement du CA :

Rôles :

Président

- Représenter le Cercle à l'extérieur ;
- Définir une stratégie, une feuille de route, des objectifs ;
- Recueillir les informations : lire, visionner, écouter et répondre ;
- Diffuser la philosophie de Bastiat : donner des conférences, participer à des émissions, écrire des articles, tourner des vidéos, les diffuser.

Secrétariat

- Tenir l'administratif légal du Cercle à jour auprès de la Préfecture, de la BNF, de la Poste ;
- Tenir l'administratif interne du Cercle à jour : fichiers etc...
- Créer et entretenir le lien avec les médias, rédiger des communiqués de presse, des comptes rendus succincts de nos manifestations, avec photo ;
- Suivre les abonnés, les adhérents, les participants. Pourquoi viennent-ils, adhèrent-ils ? Ne viennent-ils pas plus ? Leurs attentes et leurs souhaits etc... Répondre aux courriers courants ;
- S'occuper de la communication : site, chaîne Youtube, lettre internet, « newsletter », bulletin de liaison, réseaux sociaux.

Communication

- Organiser les événements : dîners ou déjeuners débat, WEL, conférences (trouver les dates, les conférenciers, la logistique, les relances etc...). Mais aussi des conférences que le Cercle donnerait ailleurs : UTL, Rotary, etc.
- Travailler avec les établissements d'enseignements : universités, lycées, grandes écoles
- Travailler avec les organisations représentatives CCI etc...

Le Président rappelle que

Il ne peut pas tout faire. Il a besoin d'aide (Cf rôles)

Il cherche un successeur au poste de président parce qu'il faut préparer la relève et qu'il n'a pas vocation d'être président à vie. Faute de relève le Cercle peut disparaître. Donc il faut anticiper.

M. Claude Goudron a informé le Président de son souhait de rentrer au CA

Personne ne s'est présenté pour succéder au Président.

Le président informe l'Assemblée qu'il n'a reçu aucune démission. Il interroge l'Assemblée sur une candidature de dernière minute. M. Dominique Boutry et Mme Dominique Boyer Chammard sont volontaires pour rentrer au conseil d'administration.

Le président propose :

- l'élection de M. Claude Goudron au conseil d'administration, chargé des adhésions.
- L'élection de M. Dominique Boutry et Mme Dominique Boyer Chammard chargés relations médias.
- La reconduction des autres membres du conseil d'administration.

Sont élus :

Président : Patrick de Casanove, Trésorier : Philippe de Berne Lagarde, Secrétaire Général : Gérard Dupuy

Membres : Diana Dupuy, Vincent Ginocchio, Alain Mathieu, Michel Boyer-Chammard (relations avec les établissements d'enseignement) , Françoise Couture, Philippe Couture, Claude Goudron (chargé des adhésions). Dominique Boutry et Dominique Boyer Chammard (Chargés relations médias)

Chaque personne est élue à l'unanimité

Le président rappelle que :

Les personnes désireuses de s'investir pour défendre les Droits naturels individuels, (Liberté, Propriété, Personnalité), combattre pour un État réduit à ses fonctions régaliennes, diffuser la pensée de Bastiat, en particulier auprès des jeunes générations, et mettre fin à la spoliation légale peuvent de se faire connaître sur cercle.bastiat@gmail.com tout au long de l'année.

7 Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses l'Assemblée Générale est levée à 12 h 09.

Agenda

Le Cercle Frédéric Bastiat organisera le 11ème Weekend de la Liberté, à l'hôtel Sourceo de Saint-Paul-lès-Dax, du 25 septembre 2020 midi au 27 septembre 2020 après le déjeuner. Le thème choisi est : « La protection sociale, la justice sociale »

Avec la participation de : L'ALEPS, Contrepoints, L'Institut COPPET, L'École de la Liberté, l'IREF et SFL.

« C'est ce qui est arrivé. La chimère du jour est d'enrichir toutes les classes aux dépens les unes des autres ; c'est de généraliser la Spoliation sous prétexte de l'organiser. Or, la spoliation légale peut s'exercer d'une multitude infinie de manières ; de là une multitude infinie de plans d'organisation : tarifs, protection, primes, subventions, encouragements, impôt progressif, instruction gratuite, Droit au travail, Droit au profit, Droit au salaire, Droit à l'assistance, Droit aux instruments de travail, gratuité du crédit, etc. Et c'est l'ensemble de tous ces plans, en ce qu'ils ont de commun, la spoliation légale, qui prend le nom de Socialisme. » Frédéric Bastiat, La loi (1850).

Le thème a été choisi longtemps avant l'épidémie COVID-19. La protection sociale est la pointe de diamant du socialisme. <https://www.bastiat.net/citations/> Le pilier de l'État-providence. Le socialisme s'attribue le monopole de l'intérêt général, de la protection sociale hors pair pour tous et, de la "justice sociale". Il dit incarner la santé contre l'argent, l'altruisme contre l'égoïsme, la solidarité intergénérationnelle contre l'égoïsme individualiste. Il traite ses adversaires de néolibéraux, partisans du tri des malades, du refus d'assurer les personnes à risques ou les pauvres et, horresco referens de la retraite par capitalisation. Cela jette l'effroi.

Bien sûr le socialisme peut concéder du bout des lèvres qu'il est moins performant économiquement. C'est pour affirmer aussitôt que, seul, il incarne la "justice sociale". Les socialistes ont confisqué la morale à leur profit.

Puis vint SARS-coV2.

Tous ces délires se sont alors fracassés contre la réalité. La pointe de diamant s'est révélée de verre blanc. Le socle inébranlable du socialisme s'est effondré.

La Sécurité sociale a été conçue afin « de lutter contre (...) les "cinq grands maux" : pauvreté, insalubrité, maladie, ignorance et chômage » en garantissant des prestations en cas de maladie, chômage, retraite (https://fr.wikipedia.org/wiki/William_Beveridge). Or nous avons la pénurie pour faire face à la maladie COVID-19. Nous vivons la crise et le chômage parce que le gouvernement, débordé et paniqué, a pris de mauvaises décisions. Sans oublier les retraites qui ne sont pas assurées. Mais la réforme attendra. La vraie pas un simple changement paramétrique. (Voir supra)

Le socialisme reposait entièrement sur de l'émotionnel, rien de solide, rien de rationnel. Il s'est révélé un village Potemkine. Non seulement il est inefficace mais il est aussi injuste. Non seulement il ne protège pas mais il aggrave. Où est la justice quand le gouvernement enferme toute la population ou presque, parce qu'il a raté la prise en charge de l'épidémie ? Où est la justice quand il provoque crise et misère parce qu'il a été incompetent ?

La protection sociale, la justice sociale étaient les raisons d'être du socialisme, les justifications de son existence. La vérité est sortie nue de l'épidémie : le socialisme c'est la contrainte et la pénurie, et sa protection sociale, très onéreuse, ne tient pas la route. C'est une escroquerie

Les solutions existent pour une véritable protection sociale pérenne, juste et performante. Elle repose sur la responsabilité individuelle, la liberté de choisir, la liberté économique. Il en existe de nombreux exemples dans le monde. Venez écouter et débattre de la protection sociale lors du 11ème weekend de la Liberté. Pour vous mettre en appétit vous pouvez lire de Frédéric Bastiat, *Harmonies économiques, chapitre XIV, Des salaires (1850)*. http://bastiat.org/fr/des_salaires.html

Tout au long du Weekend aura lieu une Foire aux livres. De nombreux auteurs seront présents et dédicaceront leurs ouvrages. Des temps libres de partage et d'échange sont aussi prévus.

Tous les renseignements seront sur www.bastiat.net.

Pour contacter le Cercle : cercle.bastiat@gmail.com ou au 05 59 45 36 47.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer à M. Philippe de Berne Lagarde, Trésorier du Cercle Frédéric Bastiat, 359 chemin d'Elizaberry, 64990 Mouguerre, un chèque de 30 € par famille pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. Il est aussi possible d'adhérer directement en ligne .
<https://www.bastiat.net/faire-progresser-le-liberalisme/>